



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune de OYTIER SAINT-OBLAS se réunira,  
en séance ordinaire, en mairie, le **LUNDI 25 SEPTEMBRE 2023 à 19 HEURES.**

### OBJET DE LA REUNION

#### ORDRE DU JOUR :

– Session ordinaire –

- 1) Procès-verbal du conseil municipal du 09/06/2023
- 2) Collines Isère Nord Communauté : Attribution de compensation- Révision libre pour reversement de l'IFER (Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux)
- 3) Société IMMALDI et Cie : cession au profit de la Commune d'une superficie de 133 m2 de terrain issue des parcelles n° AH 321 et 327 lieudit «Mont-Guillaume »
- 4) Cession au profit du Département d'une partie de parcelle communale n°AD 29 lieudit « Qualoup » d'une superficie de 1 747 m2
- 5) Travaux Construction restaurant scolaire : validation des comptes présentée par SARA AMENAGEMENT
- 6) Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2024
- 7) M57 : Régime des amortissements des immobilisations et la fongibilité des crédits
- 8) Décision modificative n° 02/2023
- 9) Convention de prestations de services pour le contrôle des installations d'assainissement non collectif neuves et existantes
- 10) Référent déontologiques Elus – convention avec le Centre de Gestion de l'Isère
- 11) Divers

Oytier Saint-Oblas, le 18 Septembre 2023  
Le Maire : René PORRETTA

